



Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas de vocation à faire l'objet d'un budget annexe.

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont quant à elles retracées dans des budgets annexes. A Saint-Laurent-sur-Gorre trois activités industrielles et commerciales sont retracées dans des budgets annexes (station-essence, assainissement collectif, Lotissement de La Borie).

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Chacune des sections du budget doit être votée en équilibre. Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son article L1612-7 autorise, dans certains cas, le vote en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le Conseil Municipal.

Article 1 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CCAS, Communauté de Communes Ouest-Limousin, Syndicat Vienne-Gorre, SEHV, syndicat de musique...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

CHAPITRES	DEPENSES	CA 2022	BP 2023
O11	Charges à caractère général	569,543,65	710,910,00
O12	Charges de personnel	668,669,07	605,970,00
C014	Atténuations de produits	183,00	1,050,00
65	Autres charges de gestion courante	111,686,31	292,959,00
66	Charges financières	11,477,87	12,717,00
67	Charges exceptionnelles	1,277,81	1,500,00
68	Dotations aux provisions	0,00	20,00
O22	Dépenses imprévues	0,00	0,00
	Dépenses réelles	1,268,07,71	1,625,126,00
O42	Opérations d'ordre	78,956,80	63,957,00
O23	Virement à la section d'inv	1,840,04,41	1,781,02,00
	Total	1,840,04,41	1,855,185,00

Charges de fonctionnement : évolution et structures :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	529	551	580	596	707	710
Charges de personnel	503	524	521	554	577	605
Atténuation de produits	0	0	0	50	0	1
Autres charges de gestion courantes	112	104	138	176	145	292
Charges financières	20	19	17	16	14	12
Charges exceptionnelles	3	3	3	3	0	1
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 265	1 233	1 308	1 381	1 487	1 625

B. RECETTES :

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

La fiscalité des impôts locaux : pour notre commune en 2023 les taux d'imposition n'augmenteront pas : la taxe d'habitation s'applique dès 2023 sur les résidences secondaires alors qu'elle n'existait plus en 2022

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière (bâti)	46,12%	46,12%
Taxe foncière (non bâti)	60,25%	60,25%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	Néant	15,75%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, locations de salle), revenus des immeubles, revenus des panneaux photovoltaïques....

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – recettes :

CHAPITRES RECETTES		CA 2022	BP 2023
013	Atténuations de charges	14 508,23	10 000,00
70	Produits des services, du domaines	43 609,08	65 739,00
73	Impôts et taxes	921 379,21	246 316,00
731	Fiscalité locale		700 638,00
74	Dotations et participations	457 004,74	400 934,00
75	Autres produits de gestion courante	154 381,89	155 000,00
76	Produits financiers	1 749	
77	Produits exceptionnels	27 486,68	1 387,00
	<i>Recettes réelles</i>	1 618 087,92	1 580 013,00
		€	€
O42	Opérations d'ordre	1 242,00	1 242,00
OO2	Résultat reporté	447 631,00	273 930,00
	Total	2 066 960,32	1 855 185,00

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses :
 - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - le remboursement du capital des emprunts
- En recettes :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Détail par chapitre de la section d'investissement – dépenses :

Chapitres/Opérations	Budgétisé
16 Capital des emprunts	37 326
16 Cautions reversées	3 000
23 Travaux voirie 2021	31 300
23 Travaux voirie 2022	32 600
23 Travaux voirie 2023	64 000
23 Aménagement carrefour de Gorre	59 380
23 Eclairage public 2023	30 000
23 Travaux bâtiments divers 2022	2 000
23 Travaux bâtiments divers 2023	13 890
23 Rénovation intérieure de l'Eglise	935 530
21 Mise en sécurité cheminement l'école	2 500

Exercice	Total dépenses investissement de
23 Aménagement logement RDC ancienne gendarmerie	56 494
23 Aménagement Mairie Agence Postale	6 724
23 Réaménagement restaurant scolaire	253 320
23 Huisseries/volets école primaire	104 415
21/23 Aménagement logements temporaires	28 000
21 Installation City-Stade	100 000
23 Plans d'eau	30 039
21/23 Aménagement aire camping-cars	120 000
21 Acquisition réserve foncière	124 000
20 Etude Lotissements	6 000
21 Matériels & agencements 2022	4 000
21 Matériels & agencements 2023	37 651
Total dépenses réelles	2 082 169
040 opérations d'ordre entre sections	1 242
041 Intégration VRD Lotissement La Borie	266 436
Total dépenses investissement de	2 349 847

Détail par chapitre de la section d'investissement – recettes :

Exercice	Total recettes investissement de
10 FCTVA	114 129
10 Taxe d'aménagement	2 000
27 Remboursement avance budget station	18 208
27 Remboursement avance budget lot	100 000
024 produits des cessions	10 000
165 cautions encaissées	2 000
13 Subvention Travaux Eclairage public 2020 (Latèrie)	7 326
13 Subvention aménagement carrefour	18 400
13 Subvention Eclairage public 2023	8 700
13 subventions travaux Eglise	509 376
13 subventions Aménagement Mairie pour Agence Postale	40 000
13 Aménagement restaurant scolaire	152 902
13 Huisseries/volets école primaire	60 907
13 Subvention City Stade	64 611
Total recettes réelles	1 108 559
021 virement de la section de fonctionnement	176 102
040 opérations d'ordre entre sections	53 957
041 opérations d'ordre entre sections	266 436
001 Excédent d'investissement reporté	291 808
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	452 985
Total recettes investissement de	2 349 847

Article 2 La Dette

Exercices	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	50 042,37	16 155,72	33 886,65	300 953,42
2022	50 042,37	14 477,87	35 564,50	265 388,92
2023	50 042,37	12 716,52	37 325,85	228 063,07
2024	50 042,37	10 867,44	39 174,93	188 888,14
2025	50 042,37	8 926,28	41 116,09	147 772,05
2026	50 042,37	6 888,41	43 153,96	104 618,09
2027	50 042,37	4 749,05	45 293,32	59 324,77
2028	31 406,80	2 502,98	28 903,82	30 420,95
2029	31 406,80	985,43	30 420,95	0

Dette par habitant

Au 01/01/2023 : 1423 habitants ; dette par habitant 186,50€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Article 3 Le personnel

Charges de personnel pour 2023 : 605 970€ soit 37,29% du total des dépenses prévues de fonctionnement.

- 1 Technicien Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Rédacteur Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TC
- 1 Adjoint administratif principal de 2^e classe TNC
- 1 Adjoint administratif TC
- 1 Adjoint administratif TNC
- 3 Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe TC
- 2 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe TC
- 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe TNC
- 3 Adjoints techniques TNC
- 2 ATSEM principaux 1^{ère} classe TC

Article 4 Le budget annexe de l'assainissement

Fonctionnement

- Dépenses : 89 331€

Elles consistent en la cotisation au SATESE (service du Département pour le contrôle de la station) ; la gestion des boues en rapport avec le COVID ; les intérêts des emprunts ; les amortissements, les honoraires du bureau d'études LARBRE INGENIERIE pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public de l'assainissement.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « virement à la section d'investissement » d'un montant de 45 474€ a été inscrite.

- Recettes : 89 331€

Elles consistent en la surtaxe versée par la SAUR, les participations à l'assainissement collectif, l'amortissement des subventions d'investissement et l'excédent de fonctionnement reporté (46 977€).

Investissement

- Dépenses : 450 531€

Elles consistent en le remboursement du capital des emprunts, l'amortissement des subventions, les écritures de TVA, le solde du diagnostic de l'assainissement collectif dans le centre-bourg, le renouvellement du réseau de l'Avenue Jean Moulin.

Recettes : 450 531€

Elles consistent en les opérations de TVA reversées par la SAUR sur les investissements, les amortissements, le solde des subventions pour le diagnostic de l'assainissement collectif, les subventions attendues pour le programme du réseau Avenue Jean Moulin, le virement de la section de fonctionnement. Les dépenses étant supérieures aux recettes, un emprunt est inscrit à hauteur de 135 966€

135 966€

La dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	15 803,54	1 507,79	14 295,75	20 348,10
2022	15 618,61	759,02	14 859,59	5 488,51
2023	3 866,64	207,88	3658,76	1 829,75
2024	1 864,40	34,65	1 829,75	0

Dette par habitant

Au 01/01/2023 : 1423 habitants ; dette par habitant 3,86€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Article 5 Le budget annexe de la station-essence

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 1 597 726€

Elles consistent en l'achat des carburants, fournitures (rouleaux papier), maintenance, téléphone, eau, électricité, commission cartes bancaires, assurance, part des frais de personnel, amortissements, écritures de stocks au 31/12/2022.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « dépenses imprévues » d'un montant de 66 008€ a été inscrite.

- Recettes : 1 597 726€

Elles consistent en la vente des carburants, amortissement des subventions, prévision des stocks au 31/12/2023 et l'excédent de fonctionnement 2022 reporté (49 787€).

Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 182 528€

Elles consistent en le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal, l'amortissement des subventions, la prévision des stocks au 31/12/2023.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « travaux divers » d'un montant de 103 381€ a été inscrite.

- Recettes : 182 528€

Elles consistent en les amortissements et les écritures de stocks au 31/12/2022, et l'excédent d'investissement 2022 reporté (134 310€).

Ce budget n'a pas d'emprunt.

Article 6 Le budget annexe du lotissement de La Borie

Le budget 2023 consiste en les écritures de clôture de ce budget dont les travaux et les ventes de lots sont achevés.

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 181 035,51€
- Recettes : 181 035,51€

Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 181 035,51€
- Recettes : 181 035,51€

